

Conseil municipal du 21 novembre 2023 :

Procès-verbal et relevé des délibérations

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un novembre à 18 H 00 le Conseil Municipal de la commune d'AVAILLES EN CHATELLERAULT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BIET Bernard, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 15 novembre 2023

Etaient présents : Mrs BIET Bernard, LEDOUX Pierre, CHAUMONT Christian, GOVAERT Gerard, PAGES Axel, Mmes THIAUDIERE Patricia, PINEAU Martine, Mrs MILLET Emmanuel, FRUCHON Damien, LECLAIRE Laurent, MORINEAU Christophe, LARDEAU Jean-Pierre, TREMEL Jean-Pierre, Mmes TESTARD Nathalie, AUGER Nadia, PICARD Anne

Etaient absentes excusées : Mmes PIERRE-ANTIER Nathalie, BERGER Stéphanie

Était absente : Mme SPIEGEL Coralie

A été nommé (e) comme secrétaire de séance : Mme PINEAU Martine

Le Maire ouvre la séance à 18 h.

Validation du Compte rendu du Conseil Municipal du 16 octobre 2023 : Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de rajouter une délibération à l'ordre du jour : Réaménagement bâtiments communaux et abords mairie, attribution des marchés pour les lots 4 et 6. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Délibération n° 76/2023

CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA VIENNE (EPTBV), PLAN D'ACTION DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) POUR 2024

Le territoire de la commune est situé dans le périmètre de la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'inondation (SLGRI) Vienne/Clain qui prend en compte le bassin de la Vienne depuis la confluence Vienne/Issoire en Charente (16) jusqu'à la confluence Vienne/Creuse en Indre-et-Loire (37) et intègre le bassin du Clain. Les communes dont une partie de la surface communale est comprise dans ces bassins versants sont intégrées dans ce périmètre.

Cette stratégie a défini les enjeux, objectifs et dispositions à prendre pour limiter les conséquences dommageables sur les personnes et les biens en cas d'inondation.

Afin de mettre en œuvre cette stratégie, un Programme d'Action de Prévention des inondations (PAPI) a été rédigé. Pour chacune des actions à mener, ce programme identifie le porteur de projet, le plan de financement et le calendrier de réalisation.

Coordonnateur et rédacteur du PAPI, l'EPTB Vienne pilote, dans la phase de mise en œuvre, l'animation générale du dispositif afin d'assurer la cohérence de l'ensemble de la démarche (2023 - 2029).

Dans ce cadre, l'EPTB assure le portage direct d'actions d'animation, de conseil et d'amélioration des connaissances.

En complément de ces missions et afin de garantir la cohérence et permettre des économies d'échelle, le PAPI prévoit que l'EPTB Vienne propose un accompagnement aux communes inscrites dans le périmètre de la SLGRI pour les actions suivantes :

- ✓ Poursuite du recensement et de la pose de nouveaux repères de crue,
- ✓ Elaboration, révision des Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM),
- ✓ Réalisation d'ateliers pédagogiques auprès des scolaires,
- ✓ Pose de panneaux pédagogiques,
- ✓ Sensibilisation du grand public au risque d'inondation,
- ✓ Pose d'échelles limnométriques.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de signer la convention avec l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne,
- de solliciter l'EPTBV pour la réalisation d'ateliers pédagogiques auprès des scolaires de l'école communale Roger Morin,
- de donner pouvoir au Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Délibération n° 77/2023

REAMENAGEMENT BATIMENTS COMMUNAUX ET ABORDS MAIRIE : ATTRIBUTION DES MARCHES LOTS 4 ET 6

Le Maire informe le Conseil municipal que le marché pour le réaménagement de bâtiments communaux et abords de la mairie est clôturé. Les lots 4 et 6 étaient infructueux et un appel d'offres a été relancé. Un rapport d'analyse est présenté par le cabinet d'architecture CORSET-ROCHE pour les lots 4 et 6.

La commission d'appel d'offre réunie le 20 octobre 2023 a décidé de retenir les entreprises les mieux disantes ci-dessous :

Lot 4	Charpente couverture métallique	DEMAISON	59 812,77 € HT
Lot 6	Menuiseries extérieures	OCIH	120 865,80 € HT

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider les choix faits par la commission appel d'offre et donne tout pouvoir au Maire ou son représentant pour signer les marchés.

Délibération n° 78/2023

TRAVAUX DE RENOVATION DE LA MAIRIE : VALIDATION DU COUT DU PROJET, DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT ENERGIES VIENNE,

Le Maire fait part au Conseil municipal du coût global prévisionnel des travaux de rénovation de la mairie qui s'établit à 668 098 € HT, résumé dans le tableau ci-dessous.

Il indique que le Syndicat Energies Vienne peut participer sous forme de subvention au financement à hauteur de 25% du coût global du projet, plafonné à 150 000 € par projet, dans la limite de 80% d'un total des aides.

Il propose donc de solliciter le Syndicat pour obtenir une subvention à hauteur de 150 000 € représentant 22.45 % du coût du projet de 668 098 € HT suivant le plan de financement ci-dessous :

Mairie : rénovation énergétique			
Coût du projet	Offres	Plan de financement	
Géomètre	4730	DETR accordée 2021	85095
Diagnostic amiante	3000	DSIL accordée 2021	127643
Contrôle technique	3500	DETR 2ème tranche 2022	80000
Contrôle sécurité	3500	Fond vert 2022	70000
AT86 AMO	5590	Total ETAT	362738
AT86 appel d'offres	3250	SEV	150000
Architecte	54127	Total aides	512738
Total MOE	77697	Autofinancement	155360
Gros œuvre, facade pierre	50816	Total	668098
Charpente couverture	9632		
Couverture Demaison	41000		
Isolation thermique extérieure	4369		
Menuiseries extérieures	83941		
Plaques de plâtre, isolation	80939		
Menuiseries intérieures	29497		
Revêtements de sols	24188		
Peinture	38352		
Electricité	47248		
Chauffage, ventilation, plomberie	148606		
Total travaux	558587		
Imprévus (5%)	31814		
TOTAL Général	668098		

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de valider le plan de financement de la rénovation de la mairie qui s'établit à 668 098 € HT,
- de solliciter une subvention de 150 000 € auprès du Syndicat Energies Vienne.

de donner pouvoir au Maire pour effectuer les démarches nécessaires et signer tout document se rapportant à ce dossier.

Délibération n° 79/2023

TRAVAUX DE RENOVATION DES SALLES DES ASSOCIATIONS : VALIDATION DU COUT DU PROJET, DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT ENERGIES VIENNE.

Le Maire fait part au Conseil municipal du coût global prévisionnel des travaux de rénovation des salles des associations qui s'établit à 701 568 € HT, résumé dans le tableau ci-dessous.

Il indique que le Syndicat Energies Vienne peut participer sous forme de subvention au financement à hauteur de 25% du coût global du projet, plafonné à 150 000 € par projet, dans la limite de 80% d'un total des aides.

Il propose donc de solliciter le Syndicat pour obtenir une subvention à hauteur de 150 000 € représentant 21.38 % du coût du projet de 701 568 € HT suivant le plan de financement ci-dessous :

Salles des associations : rénovation énergétique			
Coût du projet	Offres	Plan de financement	
Géomètre	4531	DETR accordée 2021	102885
Diagnostic amiante	2015	DSIL accordée 2021	154328
Contrôle technique	3000	DETR 2ème tranche 2022	53888
Contrôle sécurité	3500	Total ETAT	311101
AT86 AMO	5590	SEV	150000
AT86 appel d'offres	3250	Total aides	461101
Climat Conseil (complément)	3150	Autofinancement	240467
Architecte	54127	Total	701568
Total MOE	79163		
Démolition, retrait amiante	56837		
Terreassements VRD	113931		
Gros œuvre, facade pierre	34440		
Charpente couverture	50181		
Isolation thermique extérieure	60657		
Menuiseries extérieures	36925		
Plaques de plâtre, isolation	83292		
Menuiseries intérieures	20491		
Revêtements de sols	23815		
Peinture	17590		
Electricité	30608		
Chauffage, ventilation, plomberie	61294		
Total travaux	590061		
Imprévus (5%)	32345		
TOTAL Général	701568		

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de valider le plan de financement de la rénovation des salles des associations qui s'établit à 701 568 € HT,
- de solliciter une subvention de 150 000 € auprès du Syndicat Energies Vienne.
- de donner pouvoir au Maire pour effectuer les démarches nécessaires et signer tout document se rapportant à ce dossier.

Délibération n° 80/2023

VENTE DU CHEMIN DE LA BOBINIERE : « DESAFFECTATION DU CHEMIN RURAL »

Le Conseil municipal du 20 février 2023 a décidé de vendre le chemin de La Bobinière à la SCI de La Tour d'Oyré pour le prix de 2 000 euros.

Suite à l'enquête publique, même si ce chemin rural fait partie du domaine privé de la commune, pour procéder à la signature de l'acte de vente le Conseil municipal doit prendre la décision de désaffectation de ce chemin rural.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité avec 1 abstention (Martine PINEAU) et une voix contre (Emmanuel MILLET) :

- la désaffectation du chemin rural de la Bobinière,
- la vente de ce chemin la SCI de La Tour d'Oyré au prix de 2000 €, net vendeur,
- de donner pouvoir au Maire pour la signature de tout document nécessaire à cette vente en l'étude de Me LECHARTIER, Notaire à Châtellerault.

Délibération n° 81/2023

ECHANGE DE TERRAINS AVEC MR BERNARD BLANCHARD

Le Conseil municipal du 20 avril 2022 a décidé d'acquérir la totalité des terrains de la zone humide des Petites Rivières afin d'entreprendre sa réhabilitation.

Monsieur Bernard Blanchard, propose de nous céder un terrain dont il est propriétaire dans la zone des Petites Rivières par un échange avec le terrain agricole dont la commune est propriétaire au lieudit « Le Lunot ». Les parcelles concernées et les prix à retenir en fonction de la nature des parcelles sont les suivants :

	Références	Surface en m2	Prix / ha en €	Prix en €
B. BLANCHARD	AE 218	239	1000	23,9
Mairie	AE 289	1093	3000	327,9
Soulte Blanchard				304

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- l'échange des terrains entre Monsieur Bernard Blanchard et la commune sur la base des surfaces et des prix ci-dessus,
- de demander à Monsieur Bernard Blanchard le versement de la soulte correspondante,
- de confier la rédaction des actes à l'Etude notariale de Maître Lechartier, notaire à Châtellerault., et de prendre en charge la moitié des frais de notaire,
- de donner pouvoir au Maire pour signer toutes pièces administratives nécessaires à l'exécution de ces décisions.

Délibération n° 82/2023

CONVENTION MECENAT AVEC SOREGIES

VU la loi du 1^{er} Août 2003 n° 2003-709 relative au mécénat,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la volonté de SOREGIES d'apporter son soutien matériel, sans contrepartie financière, pour réaliser la pose et la dépose des illuminations de Noël.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer avec la SOREGIES la convention de mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine pour l'année 2023.

Délibération n° 83/2023

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION A UN ELU

Le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil municipal des jeunes de la commune a effectué un déplacement à Paris pour visiter l'Assemblée Nationale le 2 novembre dernier. Ce déplacement s'est fait en train et 16 jeunes y ont participé. Trois accompagnateurs ont également fait ce voyage.

Un ordre de mission a été établi au nom de Mr PAGES Axel, Adjoint au maire afin d'accompagner ces jeunes.

Des frais à hauteur de 1 371.30 € ont été engagés.

Le Maire propose au Conseil municipal de prendre en charge le remboursement de ces frais.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité avec 1 abstention (Axel PAGES) accepte le remboursement de ces frais de mission d'un montant de 1 371.30 € à Mr PAGES Axel, adjoint au maire et responsable de ce déplacement.

SUBVENTION D'URGENCE POUR LE SOUTIEN DU SDIS DANS LES INONDATIONS DU PAS-DE-CALAIS,

Le Maire donne lecture au Conseil municipal du courrier de l'Association des maires de la Vienne, qui souhaite relayer auprès des municipalités, l'appel de solidarité pour venir en soutien au SDIS durement touché par les inondations du Pas de Calais.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer la somme de 500 € pour cette action de solidarité.

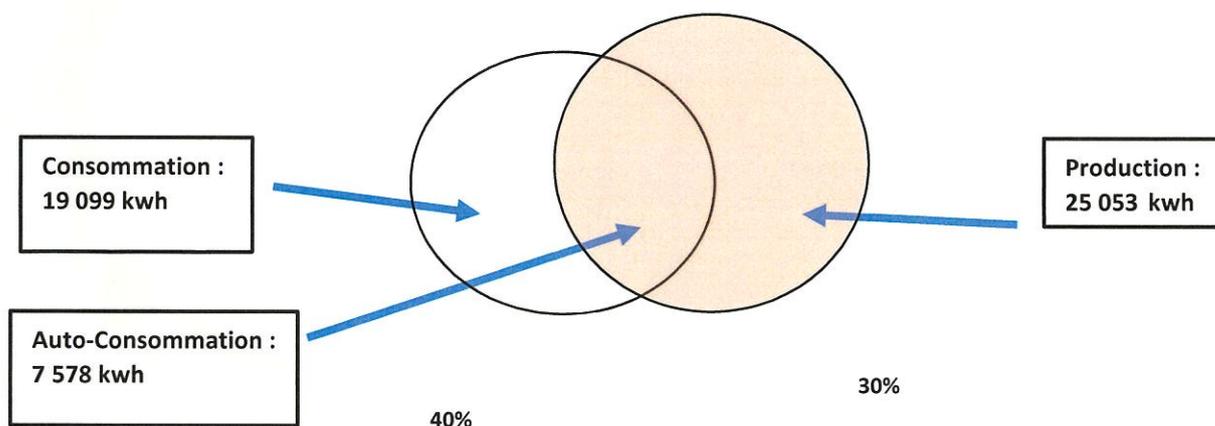
QUESTIONS DIVERSES

a. Point sur le fonctionnement des panneaux solaires DEMOSO :

Démosol a installé des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école communale. Ces panneaux ont été financés en partie par la participation citoyenne des habitants et de la commune. La commune est la première sur le département de la Vienne à avoir lancé, en partenariat avec la Sorégies, l'autoconsommation collective d'électricité.

Le Directeur de Démosol est venu nous faire une présentation de la production et de l'autoconsommation pour la commune.

Sur la période suivie, la production d'électricité a été supérieure à la consommation des bâtiments de la commune. L'autoconsommation représente 30% de cette production des panneaux et 40% de la consommation de la commune.



Cet investissement est donc une réussite pour la commune.

b. Ages et Vie : solution en cours avec le Conseil départemental :

Ages et Vie et le Conseil départemental se sont rencontrés récemment pour définir les conditions d'exploitation des services à la personne dans leurs futurs locaux. Un accord semble avoir pu être trouvé pour éviter un appel à projet qui aurait encore allongé l'aboutissement de ce dossier. La décision définitive doit être prise prochainement.

c. Kinésithérapeute : vente du local,

Monsieur Blatz nous a proposé d'acheter le local que la commune lui loue depuis bientôt 2 ans. Nous sommes dans l'attente du retour des services des Domaines pour avoir une évaluation du prix de l'immeuble.

Par ailleurs l'arrêté d'accord de subvention obtenue par la commune pour réhabiliter cet immeuble précise : « pendant 4 ans après la date de début d'exécution des travaux, l'affectation de l'investissement subventionné ne peut être modifiée sans l'accord du Préfet de la Vienne ». Les conseillers sont favorables à la poursuite des démarches pour aboutir à la vente de cet immeuble, ce qui permettra de conforter la trésorerie de la commune.

d. Déplacement au Sénat le 13 mars 2024 :

Suite à sa participation à notre Conseil municipal, Monsieur Bruno BELIN nous a invité à un déjeuner et à la visite du Sénat. Son attachée parlementaire nous a proposé la date du 13 mars 2024. Chaque Conseiller est invité à donner sa décision sur sa participation avant la fin du mois de novembre. Le coût de transport en train sera à la charge de chaque conseiller.

e. Alain PICHON au Conseil municipal :

Monsieur Alain PICHON, Président du Conseil départemental, nous propose de participer au Conseil municipal du 19 février 2024. Ce sera l'occasion de lui faire part de nos projets en cours de réalisation (salle des associations, mairie, Petites Rivières, Ages et Vies, ...) et de ceux en cours de réflexion (Village d'avenir, ...).

f. Vœux du maire :

La date est arrêtée au 5 janvier 2024 à 18 H 30.

Les invitations personnalisées seront adressées par envoi de messages électroniques.

Nous en ferons part à la population de la commune par parution dans la presse, sur Intramuros et si possible sur la Gazette de fin d'année.

g. L'association Blues-Availles :

Le 14 novembre l'association a organisé un spectacle à l'Espace Descartes. Son Président, Jean-Pierre Bretonnière, a annoncé qu'il n'y aura pas de festival Blues au printemps prochain par manque de bénévoles et de moyens financiers. Il n'est pas sûr que l'association puisse poursuivre ses activités.

h. Ancien garage de la rue Treuille :

Les propriétaires nous ont informés de la mise en vente de ces locaux dont une partie est louée par la commune. Il n'est pas question de prendre une décision rapidement, mais cela mérite d'être réfléchi dans la démarche engagée par la commune avec la Préfecture dans le projet « Village d'Avenir ».

i. Distribution de tabac :

Une personne souhaite louer les locaux dernièrement rénovés avec le soutien financier de l'Etat pour y installer un commerce multiservices. Cette personne a engagé des démarches auprès du service des Douanes avec le soutien de la commune. Les Douanes et le syndicat des buralistes ont refusé cette installation. Les élus ne comprennent pas cette position et demandent à soutenir de façon active cette démarche.

INTERVENTION DES ADJOINTS :

1) Axel Pagès adjoint école et Jeunesse :

A la suite de l'invitation du député Monsieur Pascal Lecamp, les jeunes du Conseil municipal sont allés le 02 novembre à Paris pour visiter l'Assemblée Nationale.

En début de la séance du Conseil municipal, une délégation de 6 jeunes est intervenue pour nous rapporter les éléments forts de leur journée et nous faire partager un diaporama sur cette journée appréciée de tous.

Remerciements des jeunes et remerciement de Monsieur le maire.

Un sapin de Noël sera installé par le Conseil des jeunes, dans le centre bourg le 02 décembre et une invitation sera faite par Intramuros pour y participer avec une pause chocolat chaud pour les jeunes présentes.

Le 07 novembre, le Conseil de classe s'est réuni. Les effectifs sont en baisse. 151 élèves l'an passé, 140 cette année et 130 prévus pour l'année prochaine.

Plan territoire numérique éducatif (TNE) : une subvention de 12000 euros a été accordée par le département ce qui représente 70% de l'investissement.

Aide aux devoirs : 3 nouvelles personnes bénévoles se sont manifestées et sont en cours de découverte pour le moment. Nous attendons leur confirmation.

MJC des Petites Rivières : une réunion est prévue avec les 3 communes concernées et la CAF pour trouver des solutions aux difficultés financières de l'association.

2) Christian Chaumont adjoint à la communication :

Le tableau d'affichage numérique fonctionne à nouveau après une panne d'une quinzaine de jours, réglée par Grand Châtelleraut.

Les rues de la zone artisanale des Varennes seront inaugurées le samedi 25 novembre en présence du Sous-Préfet, des représentants de l'agglomération, de Mme Bachy, des responsables d'entreprises, du Maire et des conseillers.

3) Gérard Govaert adjoint à l'urbanisme :

Les travaux ont commencé à l'intérieur de l'ancienne salle des fêtes. Un planning détaillé des travaux doit être communiqué dans les jours à venir.

Ces travaux vont engendrer un impact sur la circulation. Un sens unique sera mis en place pendant toute la durée des travaux.

Les propriétaires situés à proximité des bois de Chitré ont été conviés à une réunion d'information sur le débroussaillage. Elle se déroulera le 30 novembre à 18 H.

Une réunion de chantier est prévue pour le projet des Petites Rivières avec la maîtrise d'œuvre, le SMVA et le CEN, le 12 décembre.

4) Pierre Ledoux adjoint à la voirie :

Les arbres auprès de l'aire de jeux des enfants ont été élagués.

La Sorégies a installé les décorations de Noël.

Un devis a été demandé pour l'installation de 2 avaloirs rue des Limousins.

Un devis a été demandé pour la réparation de la cheminée sur la maison derrière l'église qui est propriété de la commune.

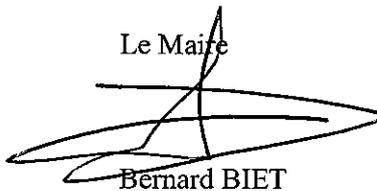
La séance est levée à 20 heures 30.

Le secrétaire de séance



Martine PINEAU

Le Maire



Bernard BIET

